

Près de 530 000 € d'aides et un objectif de 15,2 M€ d'investissement pour soutenir les acteurs économiques locaux et la relance économique

Mesure 1 : Soutenir la relance économique par l'investissement public

15,2 millions d'euros injectés dans l'Est Cantal d'ici 2022



Les collectivités locales de l'Est Cantal (Hautes Terres Communauté, Saint-Flour Communauté et Syndicat des Territoires de l'Est Cantal - SYTEC), elles aussi confrontées aux difficultés liées à la crise sanitaire, vont poursuivre les opérations d'investissement en cours et budgétisées.

Ces trois collectivités relancent l'investissement avec un objectif de 15,2 M€ dédiés aux chantiers du bâtiment et des travaux publics.

Pour cela, elles assurent déjà la reprise des chantiers le plus rapidement possible, le démarrage de nouveaux chantiers dont les opérations sont déjà budgétisées, l'accélération du début des chantiers pour celles qui sont déjà fortement subventionnées et le lancement des études qui ont été décidées par les assemblées délibérantes.

Objectif :

- Soutenir les artisans, entreprises du BTP et équipes de maîtrises d'œuvre dans la mesure où l'investissement public local représente plus de 75 % de la commande locale.

Mesures 2 et 3 : Contribuer au dispositif d'aides régionales « Région Unie »

Les deux intercommunalités abondent le plan régional avec 150 000 € de contribution supplémentaire au Fonds « Région Unie »

Dans le cadre de son fonds « Région Unie », la Région Auvergne-Rhône-Alpes mobilise deux dispositifs d'aides en direction d'abord du secteur du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration, puis des micro-entreprises et associations.

Le plan d'urgence déployé par Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté prévoit d'abonder financièrement ces deux dispositifs à hauteur de 4 € par habitant (2 € par habitant pour chacun d'entre eux). Soit une enveloppe totale de 150 000 € : 100 000 € par Saint-Flour Communauté et près de 50 000 € par Hautes Terres Communauté.

Pour cela, les collectivités vont établir une convention avec la Région. C'est ce partenariat qui permettra aux entreprises de bénéficier des aides financières directes régionales auxquelles participent les deux collectivités.

Objectifs :

- « Soulager » les besoins en trésorerie des structures bénéficiaires du secteur du tourisme – hôtellerie – restauration et des micro-entreprises et associations ;
- Renforcer l'effet levier attendu en faveur des acteurs économiques de nos territoires.

Dispositif 1 pour le secteur tourisme – hôtellerie – restauration :

- **Subvention allant jusqu'à 5 000 €** visant à soutenir le financement des échéances du capital restant dû, pour les structures ayant contracté un emprunt pour financer des investissements de rénovation, création extension ou aménagement ainsi que l'acquisition de matériels et mobiliers ;
- **Les entreprises devront justifier d'une perte de chiffre d'affaires supérieure ou égale à 20 % du 1^{er} mars 2020 jusqu'à la date de la demande par rapport à la même période de l'année précédente** (pour les entreprises créées après le 1er mars 2019, le calcul s'effectuera par rapport au CA mensuel moyen sur la période comprise entre la date de création de l'entreprise et le 1er mars 2020) ;
- Aide adressée aux entreprises et associations de droit privé des secteurs touristiques, hôtellerie et restauration de moins de 10 salariés.

Enveloppe prévisionnelle :

50 000 € par Saint-Flour Communauté – 24 000 € par Hautes Terres Communauté

Dispositif 2 pour les microentreprises et les associations :

- Avance remboursable aux microentreprises et associations, de 3000 € à 20 000 €, sur 5 ans avec différé de 18 mois, à taux 0 ;
- Aide adressée aux microentreprises, entrepreneurs individuels, indépendants, TPE (commerçants, artisans et autres de 0 à 9 salariés) et associations.

Enveloppe prévisionnelle :

50 000 € par Saint-Flour Communauté – 24 000 € par Hautes Terres Communauté

L'intégralité des crédits apportés par les deux communautés de communes sera reversée exclusivement aux bénéficiaires des aides domiciliés sur l'Est Cantal. Si ces sommes ne sont pas consommées, la Région les restituera aux intercommunalités. Par contre, si les besoins des demandeurs sont supérieurs, alors la Région apportera les crédits supplémentaires nécessaires.

Mesure 4 : Un Fonds local de solidarité pour les cafetiers, hôteliers, restaurateurs

165 000 € fléchés pour la trésorerie des cafés, des hôtels et des restaurants du territoire

Pour aider les cafés, hôtels et restaurants fortement pénalisés dans le cadre de la reprise de leur activité, le plan d'urgence prévoit un soutien spécifique de 165 000 € à l'échelle de l'Est cantalien. Ces structures pourront bénéficier d'une subvention communautaire si elles n'ont pas pu bénéficier de l'aide n°1 du Fonds « Région Unie ». Ces deux aides ne sont pas cumulables. Toutefois, la subvention communautaire peut être cumulée avec l'aide n°2 du Fonds « Région Unie » (avance remboursable).

Les communes qui le souhaitent pourront elles aussi intervenir et apporter une aide financière qui viendra en plus de celle intercommunale.

Objectifs :

- Soutenir et encourager la réouverture des cafés, hôtels, restaurants ayant connu une fermeture jusqu'au 2 juin 2020 ;
- Relancer une animation locale dans les hôtels-café-restaurants de centre bourg pour développer la fréquentation des autres commerces.

Description de l'opération d'aide :

- Aide directe aux cafés, hôtels, restaurants ayant leur siège social sur le territoire **justifiant d'un arrêt d'activité ou d'une baisse significative d'activité par rapport à la même période de l'année précédente (>50%)** ;
- Sont éligibles les structures qui n'ont pas pu bénéficier de l'aide n°1 d'urgence régionale du Fonds « Région Unie » dédiée au secteur du tourisme – hôtellerie – restauration ;
- Attribution d'une aide communautaire de 750 € par structure ;
- Aide adressée aux entreprises et associations de droit privé des secteurs touristiques, hôtellerie et restauration de moins de 10 salariés ;
- Cumul possible avec une éventuelle aide communale.

Enveloppe prévisionnelle :

100 000 € par Saint-Flour Communauté – 65 000 € par Hautes Terres Communauté

Mesure 5 : Soutenir les commerçants et artisans de proximité avec point de vente

100 000 € pour soutenir la création, la reprise, le développement du commerce et de l'artisanat en centre bourg

Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté poursuivent la mise en œuvre de l'aide régionale en faveur de la création, de la reprise ou du développement du commerce et de l'artisanat de proximité avec point de vente. Cette aide permet d'intervenir en cofinancement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de l'aide régionale « Financer mon investissement commerce et artisanat ».

Dans le contexte de crise sanitaire, les deux collectivités ont augmenté l'enveloppe financière dédiée à ce fonds d'aides.

Objectif :

- Soutenir le commerce et l'artisanat de proximité

Description de l'opération d'aide :

- Fonds destiné à accompagner les petites entreprises de proximité en centre-bourg, qui souhaitent s'installer, se développer ou reprendre un point de vente ;
- Bénéficiaires : microentreprise - TPE de 0 à 10 salariés, avec point de vente de moins de 400 m², inscrites au Registre du commerce et des sociétés (RCS), avec un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 M€ ;
- Dépenses éligibles pour soutenir les investissements liés à l'installation ou rénovation de point de vente, de 10 000 € à 50 000 € HT max (30 % d'aides, avec 20 % de la Région et 10 % par les communautés de communes) ;
- Subvention d'investissement de 3000 € à 15 000 € par projet, cumulable avec le fonds local d'urgence et fonds « Région Unie ».

Enveloppe prévisionnelle :

60 000 € par Saint-Flour Communauté – 40 000 € par Hautes Terres Communauté

Mesure 6 : Accompagnement aux usages numériques pour les acteurs économiques locaux

Accompagnement en deux actions : soutenir la formation des acteurs économiques et créer une plateforme numérique locale

Les usages numériques se développent rapidement, de nouveaux outils émergent et, en la matière, les acteurs économiques locaux ont besoin d'accompagnement. La crise sanitaire a amplifié le besoin pour les commerçants et artisans de maîtriser les nouveaux modes de consommation par Internet.

Objectifs :

- Développer les pratiques numériques et apporter des connaissances informatiques pour maîtriser les nouveaux outils ;
- Pérenniser les modes de vente en ligne initiés pendant la période de crise sanitaire à titre expérimental.

1. Soutenir la formation aux outils numériques :

- Former les commerçants et les producteurs aux usages numériques ;
- Renforcer la collaboration interprofessionnelle en s'appuyant sur les associations existantes et inciter à la fédération dans les centres bourgs non dotés ;
- Accompagner les producteurs et commerçants sur les volets communication / promotion / animation, en mutualisant les ressources des deux collectivités.

→ Mise en place d'actions de formation dédiées, en lien avec des prestataires spécialisés et les chambres consulaires (Chambre de commerce et d'industrie, Chambre des métiers et de l'artisanat, Chambre d'agriculture) ;

→ Conventionnement avec les associations de commerçants et artisans pour l'animation et la coordination.

Financement prévisionnel :

20 000 € (13 600 € par Saint-Flour Communauté ; 6 600 € par Hautes Terres Communauté)

2. Optimiser une plateforme numérique locale pour la vente en ligne de produits :

- Mettre en place des modes de commercialisation adaptés aux nouvelles attentes des consommateurs / anticiper le renouvellement de situations de crise – confinement ;
- Développer la vente à distance comme nouveau débouché commercial pour les commerçants et producteurs locaux ;
- Encourager les initiatives collectives ;
- Suite à l'expérimentation "Drive de produits locaux" mise en œuvre pendant la période de confinement, Saint Flour Communauté souhaite poursuivre le développement d'outils collectifs type « place de marché internet » afin d'accompagner les commerçants, producteurs locaux et prestataires touristiques vers de nouveaux débouchés et ainsi augmenter leur chiffre d'affaires, faciliter et encourager la consommation locale, proposer une vitrine des produits locaux.

→ Intégration d'un outil « place de marché internet » au sein du projet de plateforme numérique de Saint-Flour Communauté, financé au titre du FEDER, en lien avec le Manager centre-ville de Saint-Flour et le futur chef de projet "Opération de Revitalisation du Territoire" de Saint-Flour Communauté ;

→ Démarche expérimentale à capitaliser pour le territoire de Hautes Terres Communauté.

Financement prévisionnel :

228 000 € (personnel, prestations externe, plateforme numérique).

Opération financée à hauteur de 80 % (Fonds européens FEDER)



Mesure 7 : Promouvoir l'emploi sur le territoire de l'Est Cantal

Une promotion des offres d'emplois du territoire sur les sites Internet des deux communautés de communes

En partenariat avec Pôle Emploi, Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté diffuseront sur leurs sites Internet respectifs des pages dédiées aux offres d'emplois, grâce à un outil proposé par Pôle Emploi et mis à disposition gratuitement.

Cette action s'inscrit pleinement dans la démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (GPECT) de Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté et dans leur politique d'accueil d'actifs.

Objectifs :

- Soutenir l'emploi sur le territoire ;
- Renforcer le partenariat avec Pôle Emploi pour améliorer la visibilité des offres d'emplois du territoire.

Description de l'opération :

- Création d'une page dédiée aux offres d'emplois du territoire sur les sites internet grâce à un module gratuit, développé par Pôle Emploi, qui donne l'avantage d'actualiser les données mises à jour par Pôle Emploi automatiquement ;
- Outil pratique qui permet la géolocalisation des offres d'emplois pour faciliter les recherches des demandeurs d'emplois.

Mise en ligne :

Avant le 1^{er} juillet 2020.



Mesure 8 : Partager l'information avec les acteurs économiques

Les collectivités relaient les informations en matière d'aides économiques après la crise sanitaire liée au Coronavirus Covid-19

Il peut s'avérer difficile pour les acteurs économiques pénalisés par la crise sanitaire d'y voir clair parfois sur l'ensemble des dispositifs d'aides existants et d'évaluer leur éligibilité. Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté vous informent.

Objectif :

- Relayer à différents niveaux les régimes d'aides proposés pour soutenir la reprise d'activité et inciter la consommation locale.

Ce qui est mis en place :

- Un relais d'information sur les supports de communication des deux collectivités (site Internet, réseaux sociaux, communiqués de presse...);
- Une information synthétique sur les sites internet de Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté sur les régimes d'aides disponibles en complément et partenariat avec les acteurs économiques notamment les consulaires et l'Agence régionale Auvergne Rhône Alpes Entreprises ;
- Une disponibilité des services « Développement économique » des deux collectivités pour informer localement sur le plan d'urgence d'aides ;
- Un appui par le **Numéro vert** de la Région Auvergne-Rhône-Alpes sur le dispositif de soutien direct local au **0805 38 38 69** ;

Mesure 9 : Soutenir la consommation et l'animation locale

50 000 € en faveur de l'animation estivale sur le territoire de Saint-Flour Communauté

Pour pallier l'annulation des événements phares du territoire, l'objectif est d'encourager l'organisation d'animations au cours de l'été 2020, pour attirer des flux de visiteurs dans les communes et encourager la fréquentation des commerces locaux.

Cela participera également à soutenir la consommation locale avec la mise en place d'actions collectives en partenariat avec les associations de commerçants, et en favorisant l'organisation d'animations estivales en lien avec les communes et les acteurs culturels.

→ Durant l'été et l'automne 2020, soutien financier apporté par Saint-Flour Communauté pour les associations de commerçants et artisans, pour les communes et leurs acteurs culturels qui souhaitent mettre en place des animations, dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Enveloppe prévisionnelle :

50 000 € par Saint-Flour Communauté

Mesure 10 : Renforcer le lien entre les territoires et les acteurs économiques

Un comité de suivi et d'évaluation est mis en place pour ce plan d'actions d'urgence

Le plan d'urgence pour la relance économique de l'Est Cantal s'est établi dans le cadre du groupe de travail de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales (GPECT) qui réunit les chambres consulaires, la Région et son Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises, le Département du Cantal, l'État et Pôle Emploi. Les acteurs socio-professionnels et l'ordre régional des experts-comptables ont également été associés à cette phase préparatoire.

L'ensemble de ces structures reste mobilisé dans ce cadre pour permettre une réussite de la relance économique du territoire.

À travers ce comité, il s'agit, dans un premier temps, d'assurer un suivi de ce plan d'actions d'urgence co-construit et, dans un second temps, de renforcer le partenariat noué entre les deux intercommunalités et les partenaires économiques.